

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
0 Prise en charge : pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-538620

38762

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 011387

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUAYAS NAJIB

Date de naissance :

1 HA 31 VELLE

Adresse :

Tél. 066732544

Total des frais engagés : 678 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



controle

Date de consultation :

14/12/2013

Age: 1955

Nom et prénom du malade :

JAZI BOUAYAS

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

controle

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Signature de l'adhérent(e) :

01/12/2013
BOUAYAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				INP : <input type="text"/>

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE Nourredine Jebara Bd. Abdellatif Ben Cessa 11-05-22-26-05-70	05/08/2023	678,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Malika ENNABIL

MEDECINE GENERALE

D.I.U Nutrition

D.I.U Echographie



الدكتورة مليكة النبيل

الطب العام

التغذية

الفحص بالصدى

203, Angle Bd
1er Et. DUSPATALIN 200MG
Lot: 9MA028 GELU B20
PER.:05.2021 P.P.V.:54DH00
6 118000 010531

Abdelmoumen
Capital Centre
25.02.45

205، زاوية شارع عبد المؤمن وشارع أنوال
الطابق الأول الشقة رقم 1 العمارة ب - كابطال سنتر
الدار البيضاء 05 22.25.02.45 : ☎

Casablanca, le 05 AOUT 2020 الدار البيضاء، في :

99 - 7 TAB Zoubida
x3 = pro de fer Sachet

DUSPATALIN 200MG
GELU B20
PER.:05.2022
P.P.V.:54DH00
6 118000 010531

Poids net: 46,9 g

Lot:
Consommer
de préférence
avant la fin de:
PPC 125 Dhs

125 - Flava
117 le sur

54 = Dus patalu 200
x3

1 pris - 1 les
Nab

DUSPATALIN 200MG
GELU B20
PER.:05.2022
P.P.V.:54DH00
6 118000 010531

MYCOSTER 1%
CREME T30G
PER.:05.2022
P.P.V.:45DH20
6 118000 011118

Doctor Malika ENNABIL
MEDECINE GENERALE
Capital Centre, 203 B - N° 2
Boulevard Aït Benhaddou - Casablanca

45,20 - Mycoster 1%
Nab
1 cap
ersuiv

H9 - Mycelium
pm d've



LOT: 08220011
PER: 04/2025
PPU: 49,00 DH

Flac

67800
PHARMACIE MERIEUX
Nouvelles Pharmacie
311, Bd. Abdellmounen Casab
Tél.: 05 22 86 05 70

app le Jui

cell niv eau
des plis

Docteur Malika ENNAF
MEDECINE GENERALE
Socio Center, Entrée B - N°2
311, Bd. Abdellmounen Casab

PRODEFEN
Complément alimentaire



Lot : 110181
Date de Fab : 05.2019
Date de Pér : 05.2021
PPC : 99 Dhs

PRODEFEN
Complément alimentaire



Lot : 110186
Date de Fab : 05.2019
Date de Pér : 05.2021
PPC : 99 Dhs

PRODEFEN
Complément alimentaire



Lot : 110186
Date de Fab : 05.2019
Date de Pér : 05.2021
PPC : 99 Dhs

PHARMACIE MERIEUX
Nouvelles Pharmacie
311, Bd. Abdellmounen Casab
Tél.: 05 22 86 05 70